



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

convention sur les armes inhumaines

Question écrite n° 5984

Texte de la question

M. Bernard Bosson demande à M. le ministre des relations avec le Parlement de lui préciser à quelle date le projet de loi d'interdiction des mines anti-personnel sera présenté à l'examen du Parlement.

Texte de la réponse

Le ministre des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire que la France signera ce mois-ci, à Ottawa, la convention d'interdiction totale des « mines antipersonnel ». Cette convention internationale fera l'objet, au cours de l'année 1998, d'un projet de loi de ratification. Un second projet sera également déposé devant le Parlement afin de transposer dans notre ordre juridique interne un certain nombre de dispositions figurant dans la convention d'Ottawa. Les deux projets permettront d'assurer la mise en oeuvre immédiate et effective des engagements souscrits par la France.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bosson](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5984

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3920

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4687